



Commune de TAIRAPU-EST



N°45/2024/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26/07/2024
Date d'affichage	26/07/2024
Date de séance	01/08/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le-premier du mois d'aout à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAFAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	21	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	06	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	06	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint		X	Titaua VIVISH	X		
Votants	27	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint		X				
Pour	27	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°45/2024/CTE <i>Modifiant le budget annexe des déchets 2024</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint		X				
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale		X	Bruno LUCAS	X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X				
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal		X	Sandra WINCHESTER	X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal	X			X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X				
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Patricia LENOIR	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X				
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone		X	Béatrice LUCAS	X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Saindy HIRIGA	X		
ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X				
TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X				

Formant la majorité des membres en exercice.



NOTE DE PRESENTATION
N°45/2024/CTE

OBJET : Modifiant le budget annexe des déchets 2024

L'étude pour la réalisation du plan de gestion des déchets de la commune suit son cours.

Pour rappel, ci-dessous le plan de financement de l'opération dont le financement validé par arrêté n° HC/0890/DIE/FIP du 25 juillet 2022 :

Partenaires financiers	Taux (base TTC)	Montants en F CFP
État	80%	5 969 040
Commune	20%	1 492 260
Montant total	100%	7 461 300

Dû au retard de transmission de la demande de prorogation des délais (17 jours), l'État a procédé à l'annulation du financement (courrier n° HC/125967/DIE/BFC).

Le conseil d'exploitation de la régie des déchets a validé l'acquisition sur fonds propres d'un nouvel engin de 16m³ en version 4x2 eu égard au constat présenté :

- l'état de dégradation d'un de ses camions BOM ;
- les contraintes calendaires avec un contrôle technique validant l'utilisation de l'engin jusqu'en février 2025 ;
- les besoins opérationnels et des risques en jeu.

Afin de tenir compte de cette perte de financement, il est proposé de modifier la section d'investissement du budget annexe des déchets de la manière suivante :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
2031/812	Frais études	-2 000 000	13111-468/812	Plan de gestion des déchets	-5 969 040
2031-468/812	Plan de gestion des déchets	-500 000			
2182/812	Matériels de transport	-35 000 000			
2182-469/812	Matériels de transport	35 000 000			
2183/812	Matériel informatique et de bureau	-200 000			
2184/812	Mobilier	-1 800 000			
2188/812	Autres immobilisations	-1 469 040			
	En dépenses	-5 969 040		En recettes	-5 969 040

Tel est le projet de délibération qui est proposé au Conseil Municipal.



DELIBERATION N°45/2024/CTE du 01/08/2024

Modifiant le budget annexe des déchets 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le budget annexe des déchets 2024 ;
- Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie des déchets en date du mardi 30 juillet 2024;
- Oui l'exposé du maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 1^{er} août 2024

ADOPTE

Article 1^{er}: La section d'investissement du budget annexe des déchets 2024 est modifiée de la manière suivante :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
2031/812	Frais études	-2 000 000	13111- 468/812	Plan de gestion des déchets	-5 969 040
2031-468/812	Plan de gestion des déchets	-500 000			
2182/812	Matériels de transport	-35 000 000			
2182-469/812	Matériels de transport	35 000 000			
2183/812	Matériel informatique et de bureau	-200 000			
2184/812	Mobilier	-1 800 000			
2188/812	Autres immobilisations	-1 469 040			
	En dépenses	-5 969 040		En recettes	-5 969 040

Article 2 : Le montant global de la section de fonctionnement du budget annexe des déchets 2024 est arrêté comme suit :
Dépenses de fonctionnement : 186 630 892 F CFP
Recettes de fonctionnement : 186 630 892 F CFP

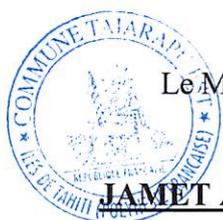
Article 3 : Le montant global de la section d'investissement du budget annexe des déchets 2024 est arrêté comme suit :
Dépenses d'investissement : 43 896 014 F CFP
Recettes d'investissement : 43 896 014 F CFP

Article 4 : La balance du budget annexe des déchets 2024 est arrêtée comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 230 526 906 F CFP
Dépenses et recettes d'investissement : 230 526 906 F CFP

Article 5 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 6 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.


Le Maire,
JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Tiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 05 AOUT 2024.....